

Communiqué de presse juin 2022

Objet : Déchets post-catastrophe : Comment agir ?



Déchets post-catastrophe : Comment agir ? Une vidéo et des guides pour vous aider

Fondée en 2006, l'association GEIDE post-catastrophe se consacre à la prévention et à la gestion des déchets produits par les catastrophes naturelles et industrielles.

Les catastrophes produisent une quantité de déchets hors norme : entre 5 à 15 fois la production annuelle de déchets de la population affectée par le sinistre. L'objectif du GEIDE est de diffuser des bonnes pratiques afin de limiter les dommages sanitaires, environnementaux et économiques et de faciliter le retour à la normale.

Le GEIDE post-catastrophe publie ce jour une courte vidéo illustrant quelques-unes de ses recommandations à l'attention des particuliers, des acteurs économiques et des collectivités.

Cette vidéo s'appuie sur le retour d'expérience d'une commune de la région bordelaise inondée en 2021, avec témoignages de son maire, qui a dû gérer 120 t de déchets d'habitation sans compter les déchets végétaux, et de concitoyens.

Elle met en avant des pratiques simples de prévention et de planification,

et pose la question : « ET VOUS QU'EST-CE QUE VOUS FAITES POUR VOUS PREPARER ? »

Cette vidéo est une ouverture vers les guides réalisés par le GEIDE post-catastrophe sur les inondations, les séismes, les cyclones, les feux de forêt et les incendies industriels. Ces guides sont organisés en trois phases : avant, pendant, après et encadrés par trois mots d'ordre : prévenir, réagir, rétablir.

La vidéo et les guides du GEIDE post-catastrophe visent, par des actions de prévention et de planification, à réduire le volume de déchets issus des événements exceptionnels et à améliorer leur gestion notamment en évitant les mélanges qui seraient préjudiciables aux étapes ultérieures de valorisation. Ils visent aussi à renforcer la conscience des risques et la connaissance des droits et devoirs de toutes les parties prenantes.

Pour mémoire :

Dans l'hexagone, 16.000 communes sont soumises au risque inondation.

Plus de 21.000 communes sont soumises au risque sismique en France métropolitaine et ultramarine.

Les 107 communes de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de Mayotte sont soumises au risque cyclonique.

Près de 6.000 communes sont officiellement menacées par le risque feu de forêt en métropole.

Les communes sinistrées produisent en quelques heures 10, 20, 100 fois le volume des déchets produits en une année. Cette surcharge pose des problèmes difficilement surmontables et à ce jour sous-estimés

**Lien vers la vidéo du GEIDE : [ICI](#)
et les guides dans « documentation » : <http://www.geide.asso.fr/>**

* * *

Le Groupement d'Expertise et d'Intervention Déchets post-catastrophe est une association loi 1901 à but non lucratif fondée en 2006 par Robin des Bois, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la FEDEREC (Fédération des entreprises du recyclage), la FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) et la FNSA (Fédération nationale des syndicats de l'assainissement et de la maintenance industrielle).